

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL
24 Janvier 2024 à 18h30

Présents : Patrick Larmagnat, Joseph Dussaud, Paule Desor, Bernard Dussaud, Bernard Gilli, Guillaume Fraisse, Cédric Couzidakis, Mathieu Brunatto,

Absents excusés : Firmin Peyric (procuration à Mme Desor Paule), Blandine Hennion (procuration à Mr Dussaud Joseph),

Secrétaire de séance : Paule Desor

Ordre du jour :

- Signature du compte rendu du conseil du 15 décembre 2023,
- Demandes de subvention 2024,
- Mise en place d'un compteur électrique Linky dans la salle municipale,
- Installation d'un chauffage dans la salle municipale,
- Mise en sécurité du gîte du Mas Legal,
- Questions diverses,
- Informations au conseil.

I-Demandes de subvention 2024

Rased

Le réseau des psychologues scolaires (RASED) apporte une aide aux enfants en difficulté dans les écoles de la maternelle au CM2.

Pour effectuer leur mission, le RASED demande une petite participation de fonctionnement aux communes qui est de 1€ par enfant, soit pour Aujac 8€.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Vote : 10 pour, 0 contre.

Associations

Quelques associations (culturelles et sportives) demandent aux communes une participation pour les enfants qui les fréquentent.

Le conseil préfère à l'unanimité, à partir de 2024, dans un souci d'équité, de donner à tous les enfants d'Aujac de 5 à 16 ans, une somme de 50 € qui leur permettra de s'inscrire à l'activité de leur choix, culturelle ou sportive. Il faudra simplement donner un justificatif à la mairie.

Vote : 10 pour, 0 contre.

Le comité des fêtes

Une subvention de 1500 € est alloué au nouveau comité des fêtes pour leur permettre de démarrer plus facilement leur activité.

Vote : 10 pour, 0 contre.

II- Travaux

Salle Municipale

Un nouveau compteur électrique va être installé. Nous attendons la venue d'un technicien Enedis pour décider de l'endroit où le poser.

Un nouveau chauffage va être mis en place. Deux devis nous sont parvenus à ce jour pour l'installation d'une pompe à chaleur : 1 de 7945.20 € et 1 de 4548.91 € TTC.

La préférence est donnée au devis le moins cher, la pompe à chaleur ne devant fonctionner que par intermittence et non continuellement.

Mairie

Le tableau électrique de la Mairie doit être changé. Nous avons actuellement un devis à 948 €.

Mise en sécurité du Mas Legal

9 extincteurs à 80 € pièce et une alarme vont être installés au Mas Legal. Le devis total s'élève à 4500 TTC.

Vote : 10 pour, 0 contre.

III- Achat d'un terrain à Bedousses Haut dans le but d'en faire un parking

Le Maire propose au conseil municipal d'acquérir un terrain à Bedousses Haut, aux prix proposés par la SAFER, dans l'objectif de créer un parking. Ce terrain est situé sur la parcelle C299.

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

Vote : 10 pour, 0 contre.

IV- Location du broyeur municipal

Le Conseil décide à l'unanimité, de rendre disponible à la location le broyeur municipal. Il pourra être loué au tarif de 50 € de l'heure avec la présence obligatoire d'un agent municipal. Les personnes intéressées devront s'inscrire en Mairie, qui établira un planning des interventions.

Questions diverses et Informations au conseil

- ✚ Le Maire recevra le Sous-Préfet le jeudi 25 janvier à 9h30.
- ✚ La fête de l'école aura lieu le 28 juin 2024.
- ✚ La campagne de stérilisation des chats se poursuit sur la commune. Actuellement 20 chats ont été stérilisés sur la commune et 6 au château.
- ✚ Le conseil municipal décide de contester la demande de règlement de frais de scolarité d'un enfant scolarisé hors commune.
- ✚ Compte tenu des problèmes de chauffage rencontrés par les locataires du Mas Borne, le conseil municipal a décidé de leur faire une réduction sur un mois de loyer de 200 €.
- ✚ Mr le Maire rencontrera un représentant de la DDTM le 06 février 2024, au sujet des obligations légales de débroussaillage (OLD).

Fin de séance à 20h30.